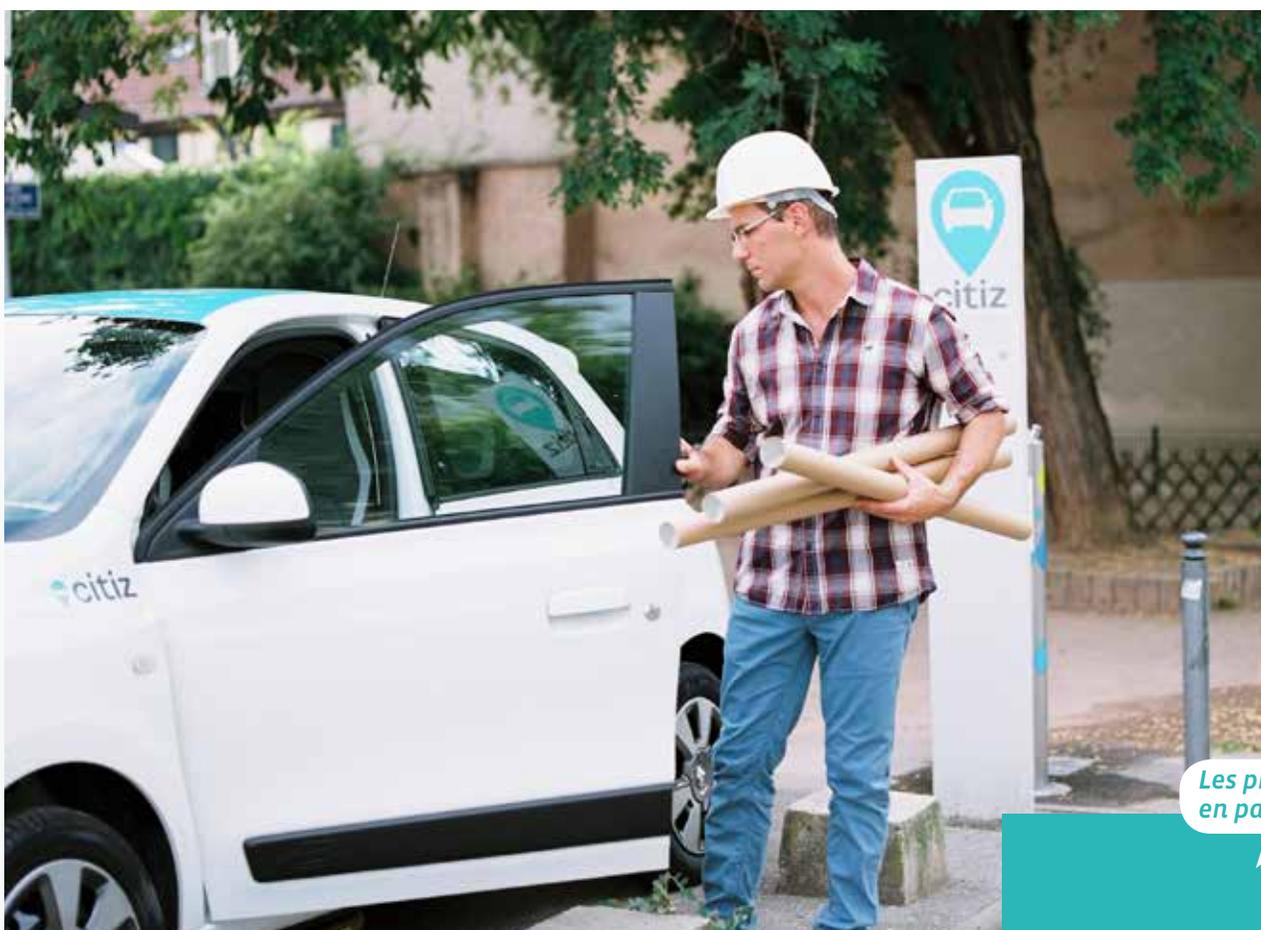


CRÉATION DE **STATION**

Une voiture **citiz** à votre porte



Les pros
en parlent...

L'autopartage sur-mesure

Vous envisagez l'autopartage Citiz comme solution pour vos déplacements professionnels ? Si une station était plus proche de votre entreprise, vous utiliseriez les voitures Citiz plus régulièrement ?

Avec Citiz, il est possible de créer une station d'autopartage à proximité de votre établissement. Avec cette solution, gagnez du temps et soyez assurés de trouver la voiture qui correspond exactement à vos usages devant votre porte.

Au Centre CEA de Grenoble, nous avons demandé à avoir 5 stations d'autopartage au cœur de notre site, afin de lancer sans crainte d'indisponibilité une offre très avantageuse pour nos salariés qui utilisent le service à titre professionnel et privé. **Le CEA est soumis à un objectif de réduction de 30% de sa flotte et de verdissement de son parc, et sans l'autopartage cela n'aurait pas été possible. Pour nous,**

2 voitures partagées c'est 5 véhicules supprimés!

Sans compter que nous avons réduit notre facture de 30% sur les locations courtes distances grâce à Citiz.

Bruno Renard, responsable déplacements et RSE au CEA Grenoble

CRÉATION DE STATION

Une offre sur mesure pour profiter au mieux de Citiz

Vous envisagez l'autopartage Citiz comme solution de remplacement des véhicules de société, ou des remboursements de frais kilométriques. Vous êtes peut-être déjà adepte du service Citiz et souhaitez l'utiliser davantage. Nous étudions avec vous vos besoins de mobilité et la possibilité d'installation d'une nouvelle station, tout près de chez vous.

À qui s'adresse l'offre de création de station Citiz ?

La création de station est possible pour tous les professionnels, dès lors qu'ils utilisent, ou planifient d'utiliser fréquemment et dans la durée les services de Citiz.

L'équipe Citiz vérifiera avec vous la faisabilité technique de création de la station et s'assurera qu'elle s'insère dans le réseau des stations existantes de l'agglomération. Elle devra par exemple être accessible 24h/24, visible, bénéficier à d'autres utilisateurs, et être proche d'autres solutions de mobilité.



Citiz étudie avec vous vos usages et vos besoins.



L'emplacement le plus adapté est déterminé.



Citiz installe la station en lien avec la collectivité publique compétente*.



Le(s) véhicule(s) de la nouvelle station se réserve(nt) normalement.



Le client s'engage à consommer au moins 650 € HT par mois pour chaque véhicule installé sur la station**.



Citiz s'occupe de tout, comme n'importe laquelle de ses stations.

* Il est possible d'installer un véhicule électrique sur un emplacement déjà équipé d'une borne de recharge.
** Locations faites sur la station ou toute autre station de votre agence régionale Citiz

Devenez acteur de la mobilité du futur !

Chaque station Citiz répond aux besoins de déplacements de nombreux professionnels et particuliers installés alentours. Le réseau de stations Citiz déployé progressivement dans les villes permet d'optimiser la place que prennent les voitures en ville, facilitant la mobilité tout en préservant l'environnement.

La création d'une station Citiz devant nos bureaux s'inscrit dans une démarche globale de type "Lean Office", visant à remettre le client au centre de nos préoccupations.

Cette démarche a été menée pour améliorer les déplacements des salariés, avec une préoccupation à la fois environnementale et de la qualité de vie au travail. Cette station Citiz permet d'utiliser plus souvent et plus facilement le service. La voiture est accessible 24h/24 à tout le monde, notamment aux autres entreprises de la zone tertiaire.

Nos salariés se déplacent également beaucoup en train, utilisant dans ce cas les voitures Citiz accessibles devant les gares.

Martial Deboeuf,
Président de SERUE
Ingénierie, Schiltigheim
(Alsace)

